



ANNICK BILLON
Sénatrice de la Vendée
Commission de la culture, de l'éducation et de la communication
Présidente de la Délégation aux droits des femmes
Délégation sénatoriale aux entreprises

LA LETTRE

ÉDITO

Novembre 2017



Trouver les équilibres

Le renouvellement du Sénat au mois de septembre écoulé, est un gage de continuité et de stabilité.

À côté de la voix de la passion c'est la voix de la pondération qui se fait entendre. La voix de nos territoires, des élus qui sont confrontés au quotidien à la prise en compte des besoins de leurs concitoyens. Une nouvelle session a débuté, sous la présidence de Gérard Larcher, avec des sénateurs qui ne disposent plus de mandats exécutifs dans aucune instance territoriale.

Contrôler l'action du gouvernement, proposer, examiner et voter les lois en gardant un esprit critique, sans opposition systématique et avec exigence, soucieuse de l'intérêt général, mais consciente que notre pays ne peut vaincre ses difficultés sans réformes, ainsi va se poursuivre ma mission.

La tâche ne manquera pas. La volonté du gouvernement d'engager rapidement des réformes, les ordonnances sur le code du travail, la loi sur le renforcement de la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme qui met fin à l'état d'urgence, le projet de loi de finances

pour 2018 dont l'examen a commencé, vont dans le bon sens.

Il conviendra de trouver les équilibres nécessaires pour donner aux Français et à leur représentation territoriale la confiance indispensable sans laquelle les réformes nécessaires risqueraient d'achopper.

La conférence nationale des territoires, le congrès des départements et ce sera aussi le cas lors du 100ème congrès des Maires prochainement, pointent du doigt les difficultés rencontrées par les élus locaux en raison des annonces gouvernementales.

C'est le cas du retour facultatif à la semaine scolaire à 4 jours, de la suppression des contrats aidés, de la disparition progressive de la taxe d'habitation, de la réduction largement entamée des dotations, et pour les départements la charge de l'accueil des mineurs non accompagnés.

Cette conséquence du flux migratoire entraîne pour mon seul département une progression de 30% sur cette ligne budgétaire par rapport à 2016.

Les parlementaires devront s'investir fortement pour que des consensus puissent être trouvés sur tous les sujets.

Le patronat et les syndicats devront s'accorder dans les négociations pour la mise en application des ordonnances réformant le code du travail, dont le résultat se mesurera ultérieurement au seul indicateur qui vaille, le niveau du taux de chômage.

Nos agriculteurs sont toujours en souffrance. Les états généraux de l'alimentation débouchent sur des propositions vertueuses, mais dans le même temps certains aspects du CETA ne manquent pas de les inquiéter. Là également il faudra être vigilant pour oeuvrer à des solutions qui permettent enfin à notre agriculture de vivre de son travail.

La refondation de l'Europe devra aussi s'engager rapidement. La poussée de l'extrême droite en Europe centrale, récemment en Autriche, présente des risques de déstabilisation de nos institutions.

Près de chez nous, la Catalogne, fière de son histoire et de ses particularités, veut s'affranchir de son appartenance à l'Espagne, donc à l'Europe. Sans entrer dans ce débat, je constate que cette région est la plus importante en termes de contribution, la plus riche économiquement, mais avec un fort taux d'endettement. N'y voit-t-on pas, à l'échelle d'un Etat, ce que voudraient certains, se replier sur soi, faire fi de la solidarité, du vivre ensemble, au niveau européen ?

Comment ne pas évoquer les fragiles équilibres mondiaux dominés par la crainte et la terreur. Crainte d'une confrontation nucléaire attisée par les provocations de la Corée du Nord. Crainte de la poursuite des actions initiées par Daech, car si la chute de Raqqa marque la fin territoriale du califat, la mouvance terroriste n'est pas éradiquée et conserve toute sa capacité de nuire.

Avec mes collègues de l'Union Centriste nous entendons apporter notre pierre à l'édifice, agir et rendre compte. Notre groupe agira dans un esprit d'indépendance, avec pragmatisme dans le respect de ses valeurs historiques : humanistes, européennes, décentralisateur et défenseur des collectivités territoriales.

C'est pourquoi devant la nécessité de maintenir un lien fort avec le terrain, j'ai souhaité mettre en place un site internet afin que nous puissions échanger, faire que le parlementaire ne soit pas dans un superbe isolement, mais bien en phase avec vous.

Election à la présidence de la DDF



© communication Sénat

Le jeudi 26 octobre, au cours de la réunion constitutive de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, j'ai été élue à la présidence à l'unanimité des 36 membres. Très sensible à cet honneur et à la confiance exprimée par ce vote, j'ai souligné l'importance de défendre les valeurs d'égalité de la délégation au-delà des convictions personnelles.

La séance s'est poursuivie par la désignation de 10 vice-présidents et de 3 secrétaires ainsi que de 14 membres du bureau. J'ai ensuite adressé un message de sympathie aux membres de la nouvelle délégation, et exprimé mon meilleur souvenir à ceux qui l'ont quittée pour des raisons diverses. J'ai tenu tout particulièrement à rendre hommage à Chantal Jouanno, dernière Présidente en date, qui a su renforcer la

visibilité de la délégation et investir des champs nouveaux. C'est auprès d'elle que j'avais abordé de nombreuses thématiques.

La délégation est très présente dans l'actualité du Sénat à laquelle elle participe par le biais de la publication de rapports d'information, par l'organisation d'événements et colloques et par sa contribution aux débats en séance publique. C'est ainsi que ces trois dernières années, j'ai été appelée à témoigner de mon engagement politique lors du colloque sur le thème «femme et citoyenne» dans le cadre de la commémoration du 70ème anniversaire du premier vote des femmes. Je me suis également investie dans l'élaboration de deux rapports «Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires» et «Femmes et santé : les enjeux d'aujourd'hui».

Au cours des trois années à venir, la lutte contre les violences faites aux femmes constituera un sujet majeur de la nouvelle délégation en synergie avec les travaux de Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sera auditionnée par la délégation le 23 novembre. Les atteintes sexuelles dont les mineur-e-s sont victimes, le harcèlement sexuel, la question de la prescription en matière de viol et la violence au sein des couples feront également l'objet de travaux dans la perspective d'un rapport d'information assorti de propositions législatives.

Depuis sa création, la délégation a été présente sur beaucoup de fronts, et les trois années à venir seront, elles aussi, caractérisées par un grand dynamisme ! Les sujets ne manquent pas et l'actualité récente le prouve. Cela nous concerne tous, hommes et femmes, car toute mesure qui permet d'améliorer la situation des femmes marque un progrès pour la société.

AU SÉNAT

Evolution à mi-mandat



© communication Sénat

A la suite des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, le renouvellement des instances du Sénat n'a pas été sans conséquences pour mon mandat.

Changement de commission tout d'abord, puisque je quitte celle de l'aménagement du territoire et du développement durable intégrée en 2014 pour rejoindre la **commission de la culture, de l'éducation et de la communication**. Le champ de compétences de cette commission recouvre principalement l'éducation, l'enseignement scolaire, agricole, technique, supérieur ainsi que la recherche, la culture, la communication presse, télévision, nouveaux médias, la francophonie, le sport, la jeunesse et la vie associative. Pour autant, mon engagement reste le même concernant les questions d'aménagement du territoire, d'environnement et de prévention des risques et je ne manquerai pas d'intervenir sur les dossiers qui me seront éventuellement présentés en

favor de la protection et du développement de notre patrimoine environnemental.

Changement de fonction au sein de la **délégation aux droits des femmes**. Elue à l'unanimité par mes pairs, j'en assurerai la présidence jusqu'en 2020. Dès à présent, impliquant la commission des lois, la délégation rouvre le dossier des violences faites aux femmes qui sera un des thématiques majeures de cette mandature en synergie avec le Secrétariat d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mes travaux pour la **Délégation sénatoriale aux entreprises** se poursuivront en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires.

Rapports d'information et rapports législatifs



© senat.fr

Session 2014-2015

Rapports d'information :

- Les échos du terrain : six mois de rencontres avec les entrepreneurs - *Rapport d'information numéro 641, fait au nom de la Délégation aux entreprises*

- Femmes et santé : les enjeux d'aujourd'hui - *Rapport d'information numéro 592, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*

Rapports législatifs :

- Proposition de résolution au nom de la commission des affaires européennes, en application de l'article 73 quater du Règlement, sur la proposition de directive Paquet "déchets" (COM (2014) 397) - *Rapport numéro 141, fait au nom de la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire*

Session 2015-2016

Rapports d'information :

- Droit du travail : ce dont les entreprises ont besoin - *Rapport d'information numéro 647, fait au nom de la Délégation aux entreprises*

Rapports législatifs :

- Proposition de loi visant à instaurer des contrats territoriaux de développement rural - *Rapport numéro 61, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable*

Session 2016-2017

- Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires - *Rapport d'information numéro 615, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes - Synthèse du rapport*
- 50ème anniversaire de la loi du 28 décembre 1967 - Hommage à Lucien NEUWIRTH - *Rapport d'information numéro 487, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes*

Stage d'immersion en entreprise



© DR

Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises, j'avais répondu favorablement à la proposition de participer à deux journées en immersion dans une entreprise des Pays de la Loire. Cette possibilité est offerte dans le cadre d'une convention passée entre la CCI France et le Sénat.

La première prise de contact s'effectue au siège social de l'ETI ARMOR à Nantes, par différents entretiens avec le PDG du groupe Hubert De Boisredon, puis avec le DRH, le DAF, le Directeur juridique.

Formation, apprentissage, seuils, fusion du CHSCT, CE, délégués personnels, les contrats de projets, la pénibilité... sont au menu des conversations.

Ces réflexions et échanges fructueux alimenteront forcément mon travail parlementaire lors de la nouvelle session.

Cette ETI numéro 1 pour les rubans à transfert thermique, spécialisée dans les cartouches d'imprimantes, les cellules voltaïques organiques, affiche une belle croissance. Son développement à l'international, avec désormais 9 filiales, permet de conforter et d'augmenter le nombre de salariés en France.

Les clefs du succès :

- l'investissement, un important département recherche et développement, une robotisation porteuse d'emplois, et une activité croissante à l'international.

- le management, ARMOR se définit comme une entreprise humaine qui s'appuie sur l'implication et le savoir-faire de l'ensemble du personnel. 277 salariés du groupe sont actionnaires – 12% de femmes occupent les instances de direction.

240 millions de CA, 1800 salariés dans le monde, 660 en France, ARMOR se positionne clairement sur l'économie circulaire et le développement durable, avec des investissements colossaux sur les énergies renouvelables, et une intégration à tous les niveaux de la Responsabilité Sociétale de l'entreprise.

La suite du stage se poursuit sur le site industriel de la société à la Chevrolière, où je découvre le processus de production.

EN DIRECT DE L'HÉMICYCLE

Accueil des gens du voyage



© actu.fr

Mardi 31 octobre 2017, le Sénat a adopté en 1ère lecture la proposition de loi n°557 tendant à soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur mission d'accueil des gens du voyage.

Nous avons examiné conjointement la proposition de loi n°557 tendant à soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur mission d'accueil des gens du voyage, présentée par Jean-Claude CARLE (LR) et la proposition de loi n°680 visant à renforcer et rendre plus effectives les sanctions en cas d'installations illégales en réunion sur un terrain public ou privé, présentée par Loïc HERVÉ (UC).

Les propositions de ces deux sénateurs de Haute Savoie visent à clarifier le rôle de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements dans leur mission d'accueil des gens du voyage et à assurer une meilleure préparation des grands passages et grands rassemblements, en créant un mécanisme obligatoire d'information préalable des préfets et des élus locaux.

Elles entendent faciliter l'évacuation des résidences mobiles irrégulièrement stationnées, notamment en étendant aux maires des communes dotées d'une aire d'accueil conforme aux prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage le pouvoir d'interdire le stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil, même si l'EPCI auquel ces communes appartiennent n'a pas rempli toutes ses obligations, ainsi qu'en renforçant l'efficacité de la procédure administrative d'évacuation d'office ;

Ces textes ambitionnent également de renforcer la répression pénale des installations illégales et des dégradations de biens.

Sur le rapport de Catherine DI FOLCO, la commission des lois a inclus dans la proposition n°557 les principaux apports de la proposition n°680 et l'a renommée « proposition de loi relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites ».

Elle a par ailleurs enrichi ces mesures par de nouvelles garanties aux élus locaux sur le contenu du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ainsi que par la facilité de recours aux procédures d'expulsion devant le juge civil ou administratif.

En séance publique, le texte a été adopté majoritairement par le Groupe LR et UC. Des dispositions ont été introduites pour comptabiliser au titre de l'obligation de logements sociaux les places en aires d'accueil des gens du voyage.

Nous avons intégré la possibilité de solliciter l'appui du préfet du département pour les maires n'ayant pas les moyens de maintenir seuls l'ordre public lors des grands passages et grands rassemblements de gens du voyage.

Il convient aussi de souligner l'adoption d'un dispositif qui permet d'augmenter la taxe sur les résidences mobiles à usage d'habitat principal afin de renforcer la couverture des dépenses engagées par les collectivités et EPCI.

Le texte dans sa nouvelle rédaction est maintenant déposé sous le n° 346 à l'Assemblée nationale d'où il reviendra après examen pour une deuxième lecture au Sénat.

Loi d'habilitation, un préalable aux ordonnances

Le 2 août 2017, Le Sénat a adopté, par 225 voix pour et 109 voix contre, les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement



du dialogue social.

Le 15 septembre 2017, le Président de la République a promulgué la loi n° 2017-1340 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social.

Les enjeux :

Ce projet de loi, annoncé par Emmanuel MACRON pendant sa campagne présidentielle, vise, selon le Gouvernement, à "engager une rénovation profonde du modèle social, en concertation avec les organisations syndicales et patronales".

Il constitue "le premier volet" du programme que le Gouvernement patronales et syndicales. Il entend "faire converger performance sociale et performance économique".

© lentreprise.lexpress.fr

souhaite proposer aux organisations patronales et syndicales. Il entend "faire converger performance sociale et performance économique".

Les domaines des habilitations :

Le projet de loi déposé par le Gouvernement vise à habiliter celui-ci à légiférer par les 5 ordonnances présentées en conseil des ministres le 31 août afin de :

- définir une nouvelle articulation de l'accord d'entreprise et de l'accord de branche et à élargir le champ de la négociation collective (article 1er et article 4) ;
- simplifier et renforcer le dialogue économique et social et ses acteurs, notamment au travers d'une refonte des institutions représentatives du personnel (IRP) (article 2) ;
- modifier les dispositions relatives au licenciement pour motif économique (article 3) ;
- sécuriser les relations de travail. Parmi les mesures prévues par cet article figurent :
 - la mise en place une "barémisation" des dommages et intérêts alloués par le juge des prud'hommes en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse,
 - l'encouragement du recours à la conciliation devant la juridiction prud'homale ;
- modifier les règles de prise en compte de la pénibilité au travail (article 5) ;
- modifier la législation applicable en matière de détachement des travailleurs, en l'adaptant aux spécificités et contraintes de certaines catégories de travailleurs transfrontaliers (article 5) ;
- proroger l'échéance de la période transitoire en matière de travail du dimanche (article 7). L'article 257 (I et II) de la loi dite Macron prévoit actuellement une période transitoire de 24 mois, à compter de la publication de la loi (6 août 2015) afin que les commerces des zones touristiques et commerciales existant avant la loi puissent s'adapter aux nouvelles dispositions d'ouverture dominicale ;
- décaler d'un an l'entrée en vigueur de la mise en œuvre de l'imposition à la source de l'impôt sur le revenu (article 9) ;
- modifier les règles de recours à certaines formes particulières de travail telles que le télétravail (article 3) ;
- harmoniser l'état du droit, assurer une cohérence rédactionnelle et corriger des erreurs matérielles (article 6).

Délais de publication des ordonnances :

Le Gouvernement est autorisé à prendre, par ordonnance, les mesures ci-dessus :

- dans les 6 mois qui suivront la promulgation de la présente loi pour les articles 1er, 2, 3, 4, 5 et 7 ;
- dans les 12 mois qui suivront la promulgation de la présente loi pour l'article 6 ;
- dans les 3 mois qui suivront la promulgation de la présente loi pour l'article 9.

Délai des projets de loi de ratification :

L'article 8 fixe à 3 mois le délai dans lequel un projet de loi de ratification devra être déposé devant le Parlement à compter de la publication des ordonnances prévues aux articles 1er à 7.

Le deuxième alinéa de l'article 9 fixe également un délai de 3 mois pour le dépôt du projet de loi de ratification pour les dispositions de l'article 9.

Au-delà de ce délai, les ordonnances deviennent caduques.

Les apports du sénat :

Les principales modifications introduites par le Sénat dans le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social et maintenues dans le texte définitif

- ouverture explicite de la possibilité pour l'employeur, au même titre que les syndicats représentatifs dans l'entreprise, d'organiser un référendum pour valider un projet d'accord collectif (art. 1er) ;
- licenciement pour un motif spécifique, ni personnel, ni économique, des salariés refusant les modifications de leur contrat de travail résultant d'un accord collectif (art. 1er) ;
- renforcement de la sécurité juridique pour les entreprises par la prise en compte par le juge des conséquences économiques et financières de ses décisions sur celles-ci et la modulation dans le temps de leurs effets (art. 1er) ;
- limitation à trois, sauf exceptions, du nombre maximal de mandats consécutifs pouvant être effectués par les représentants du personnel au sein de l'instance unique de représentation du personnel (art. 2) ;
- transposition à l'instance unique des règles relatives à la transparence financière des comptes des comités d'entreprise (art. 2) ;
- mise en concurrence préalable obligatoire avant tout recours par l'instance unique à un expert (art. 2) ;
- meilleure prise en compte des travailleurs handicapés en leur facilitant l'accès au droit du travail et en développant le télétravail à leur profit (art. 3) ;
- adoption d'un périmètre national pour apprécier les difficultés économiques d'une entreprise justifiant un licenciement pour motif économique lorsque celle-ci appartient à un groupe international, tout en permettant au Gouvernement d'apporter des aménagements à ce principe (art. 3) ;
- exclusion des licenciements entachés par une faute de l'employeur d'une exceptionnelle gravité du champ du référentiel obligatoire fixant les dommages et intérêts alloués par le juge en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse (art. 3) ;
- suppression de la condition d'ancienneté minimale d'un an pour bénéficier de l'indemnité légale de licenciement (art. 3) ;
- réalisation par le Gouvernement d'analyses complémentaires sur les options alternatives au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu par les entreprises avant le 30 septembre 2017 (art. 9).

EN VENDÉE

Accueil des saisonniers à Noirmoutier



© DR

Noirmoutier-en-l'Île, inauguration après sa rénovation du centre d'hébergement «les lutins» à l'invitation de Monsieur le Maire, Noël Faucher, et en présence de Monsieur le Préfet, Benoît Brocard, du Sous-Préfet Jacky Hautier, de nombreux élus, de maires Hervé Bessonnet, Marie-France Léculée, Dominique Chantoin, Louis Gibier, et du président de la ligue de l'enseignement, Dominique Monnery.

L'objectif était de répondre à la problématique du logement des travailleurs saisonniers, problématique récurrente en Vendée sur le littoral mais aussi plus largement dans le département, dans l'intérêt respectif des salariés et des entrepreneurs.

Ce projet porté par la commune est remarquable à double titre, un par la constitution des partenariats montés pour le financement, et deux par son processus d'exploitation, avec une offre de services diversifiée et un accueil des saisonniers en période estivale, et celui des classes de mer

ou découvertes en période basse saison.

C'est la démonstration que, malgré les difficultés et la réduction des ressources, la volonté, l'ingéniosité des élus restent intactes.

Souci du développement économique, du développement durable, de la bonne gestion des finances.

Bravo à Noël et son équipe, ainsi qu'aux différents partenaires qui ont permis sa réalisation.

La marais breton



© DR

beaucoup d'efforts et d'ingéniosité aux élus pour trouver des subventions, tirer le maximum du bâti ancien et faire cohabiter les générations. Les communes savent s'adapter à des budgets contraints.

Néanmoins, au cours de cette journée, mes entretiens avec les élus font ressortir leurs préoccupations récurrentes ; le retour facultatif à la semaine scolaire de 4 jours, la suppression des contrats aidés, la suppression de la taxe d'habitation.

La discussion au Sénat de la loi de finances pour 2018 permettra de revenir sur toutes ces questions.

Déplacement dans la communauté du Marais Breton afin d'évoquer les préoccupations spécifiques à ce territoire, particulièrement la protection du littoral.

Dans un premier temps à Beauvoir-sur-Mer avec Monsieur Jean-Yves Billon, Maire, Béatrice Kardoff et Yannick Gilbert, adjoints.

Après avoir échangé sur les projets de la commune, j'ai tenu à aller sur place, là où les digues existent mais ne sont pas encore renforcées, malgré de nombreuses et coûteuses études. J'ai souhaité évoquer ces problèmes lors de mon rdv avec Monsieur Benoît Brocart, Préfet de la Vendée.

Je termine la visite de ce territoire par Saint-Gervais, où Monsieur le Maire Robert Guérineau, présente les importants investissements réalisés dans la commune ; la rénovation de la Mairie, de la médiathèque dans les anciens haras et la résidence la Marpa. Il a fallu

Une vision pour Sallertaine



© DR

Avec Monsieur le Maire, Jean-Luc Menuet et les élus de la commune de Sallertaine, j'ai pu constater le résultat d'une politique d'aménagement ambitieuse, imaginée il y a 22 ans.

La collectivité a lourdement investi et rénové du bâti ancien pour faciliter l'installation de jeunes artistes, qui sont venus s'agréger autour du célèbre moulin.

Pari réussi, en saison c'est une quarantaine d'ateliers ouverts au public, et surtout une activité qui existe toute l'année.

En présence de la première adjointe Annie Tisseau et Antony Bonnin adjoint aux bâtiments, la visite permet de constater le dynamisme du centre-ville et de mesurer les résultats de l'action d'élus responsables et visionnaires. Avec son Ile aux Artisans, Sallertaine a été la première ville de Vendée labellisée « Ville & Métiers d'Art ».

Ceci démontre qu'avec de l'imagination, la recherche de synergies entre en utilisant divers moyens d'émulation, il est possible de vivifier une commune rurale, de lutter contre la désertification des campagnes.

Rencontre parlementaires-FDSEA



© DR

A l'invitation de la FDSEA et JA de Vendée, je participe à la rencontre trimestrielle avec les parlementaires de la Vendée. Les intervenants évoquent les états généraux de l'alimentation, le CETA et ses incidences en particulier sur la filière viande. Et surtout les solutions à mettre en œuvre rapidement pour qu'enfin les agriculteurs soient rémunérés à un juste prix.

Ma collègue Elisabeth Doineau, Sénatrice de la Mayenne, au nom du groupe Union Centriste, a posé une question écrite au Gouvernement sur le CETA et les filières d'élevages. Elle attire son attention sur l'inquiétude des éleveurs et lui demande de clarifier sa position face au CETA et les mesures qu'il entend prendre pour garantir des normes économiques, sociales, environnementales et sanitaires en adéquation avec les demandes des filières agricoles et des consommateurs.

Le gouvernement a fait des propositions, mais les agriculteurs marquent

bien le fait que le prix est le préalable à toute négociation. Chacun doit pouvoir vivre des fruits de son travail. Le Président de la République a annoncé vouloir inverser la construction des prix mais le débat est loin d'être clos.

Contrat Vendée Territoires



© DR

Aux côtés des élus de La Roche-sur-Yon Agglomération, j'assiste à la signature du Contrat Vendée Territoires avec le département.

Ces contrats à l'initiative du département sont pilotés par la conseillère départementale Cécile Barreau qui finalise ce soir le 14ème contrat.

La communauté d'agglomération contractualise ainsi avec le Département, la Région et l'Etat, 22 projets qui seront réalisés entre 2017/2020 pour un montant d'investissements de 4 millions d'euros.

Parmi ceux-ci relevons ; un nouvel hôtel intercommunal, le déménagement du cinéma Le Concorde, une éco recyclerie, des liaisons douces, un espace musée napoléonien à La Roche, une salle de sport à la Chaize-le-Vicomte, une Maison de l'enfance à la Ferrière, une rénovation d'école à Dompierre-sur-Yon, l'extension du restaurant scolaire de Thorigny, la rénovation de nombreux centres-bourgs ainsi que des pistes cyclables et sentiers piétonniers.

L'anticipation, l'efficacité et l'équité sont les garants de la volonté d'entreprendre et de la bonne gestion des deniers publics.

Un skatepark pour Le Château-d'Olonne



© DR

Mis en service le 28 juillet, le Skatepark du Château d'Olonne connaît un incontestable succès. Implanté au cœur du Parc Pierre de Coubertin, à proximité des équipements sportifs et culturels, c'est le paradis des riders.

Il a été inauguré par le Maire, Joël Mercier, en présence de nombreux élus du Château d'Olonne et du Pays des Olonnes.

Sur ce spot de 600m², les adeptes s'en donnent à cœur joie. Skateboard, roller, BMX ou trottinette. Sa fréquentation est constante, débutants ou chevronnés qui réalisent avec virtuosité un backside feeble.

C'est une très belle réalisation pour nos jeunes qui trouvent là un terrain de jeu à leur mesure.

Les Magnils-Reigniers



© DR

Rencontre avec Monsieur le Maire Nicolas Vannier, le premier adjoint, Jean-Guy Joubert, et Edwige Bourseguin, conseillère municipale.

Nous évoquons les investissements de la commune, tels que la rénovation de la salle culturelle du centre-ville et les travaux de l'église.

Comme dans toutes les communes nous échangeons sur les difficultés financières liées à la baisse des dotations, mais aussi celles qui se profilent avec la décision gouvernementale de suppression de la taxe d'habitation, source importante de financement, et pour cette commune rurale les problèmes liés aux MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques).

J'aurais l'occasion de revenir sur les difficultés rencontrées dans nos communes lors des débats consacrés au Sénat à la discussion du budget de l'Etat pour l'année 2018.

Conseil départemental décentralisé



© DR

La séance du Conseil départemental, décentralisée à Luçon sous la présidence d'Yves Auvinet, est l'occasion pour les différents intervenants de revenir sur les problèmes soulevés par l'actualité.

Après l'ouverture de la séance par Pierre-Guy Perrier, Maire de Luçon, puis l'intervention du Président, sont intervenus :

- Anne Marie Coulon, Présidente de l'association des maires sur la suppression des contrats aidés, sur la baisse des dotations
- Isabelle Rivière est revenue sur l'accueil des mineurs non accompagnés en hausse de 30%
- Alain Leboeuf s'est attaché à défendre la desserte du département, tant routière (831) que ferroviaire, propos relayés par la présidente de l'intercommunalité, Brigitte Hybert
- Arnaud Charpentier a souligné l'importance d'une agriculture dans le Marais Poitevin

- Valentin Josse a réaffirmé l'importance des territoires, des communes et des élus locaux qui sont le premier échelon de proximité

- Pierre Berthomé a mis en garde contre les conséquences des annonces gouvernementales, et notamment la diminution des aides à la pierre.

- François Bon a évoqué le parcours patrimonial sur les sites "clemencistes" de Vendée.

- Marcel Gauducheau a confirmé le 5ème départ du tour de France en Vendée en 25 ans.

Session dense et largement suivie par des auditeurs intéressés.

Angles : patrimoine et infrastructures



© DR

Dans cette superbe région du sud Vendée aux frontières de la Charente Maritime, ce fut un plaisir de se retrouver à Angles auprès de Monsieur le Maire Joël Monvoisin et du Président de l'intercommunalité Maxence de Ruyg, de Monsieur le Sous-Préfet et Madame la députée Patricia Gallerneau, pour deux inaugurations dans la commune, l'une d'un monument emblématique, l'autre d'un lieu qui ne tardera pas à le devenir.

Tout d'abord la rénovation de l'octroi, patrimoine au cœur du marais de Morigq, à la limite ouest du marais Poitevin.

Son rôle au XIème siècle était de percevoir l'impôt sur les marchandises transitant par la commune à une époque où le port de Morigq était plus important que celui des Sables d'Olonne.

Puis inauguration de la construction d'un pôle de convivialité à l'espace de la chenillée d'Angles, destiné aux habitants de la commune, mais également à ceux de l'intercommunalité.

Félicitations aux équipes municipales pour ces projets complémentaires, se souvenir d'où l'on vient et préparer l'avenir avec le souci du bien vivre ensemble.

Parmi les personnalités nous avons noté la présence de Loïc Chusseau Maire du Bernard, Marc Bouillaud Maire de la Jonchère, Eric Adrian Maire de Saint-Avaugourd-des-Landes, Christian Aimé Maire des Moutiers-les-Mauxfaits, Jannick Rabillé Maire de Saint-Vincent-sur-Graon, Nicolas Passchier Maire de Saint-Cyr-en-Talmondais, Daniel Neau Maire de Saint-Benoist-sur-Mer, Marcel Gauducheau 1er Vice-Président du Conseil Départemental de la Vendée.

Une plongée au Pays de Saint-Gilles



© DR

départemental de la Vendée Yves nombreux élus et personnalités.
Bravo aux élus à l'initiative de ce projet, bravo aux entreprises !

Un atout supplémentaire en faveur de l'attraction et du dynamisme du Pays de Saint-Gilles vient d'être inauguré. Le multiplexe aquatique intercommunal a vu sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez à la grande satisfaction du Maire Laurent Boudelier.

Après 21 mois de travaux, l'établissement a ouvert ses portes au public. C'est une superbe réalisation, qui s'intègre parfaitement dans le site, avec des espaces pour tous les publics. Nul doute que cette réalisation sera appréciée de tous les habitants du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, mais aussi des nombreux touristes qui séjournent dans ces stations.

Construction ludique mais aussi créatrice d'emplois ce qui n'est pas négligeable.

En présence du Sous-Préfet Jacky Hautier, du Président du Conseil

Régional des Pays de la Loire Bruno Retailleau, du Président du Conseil

Auvinet, du Président de l'intercommunalité Christophe Chabot, et de

La CAVAC investit aux Sables d'Olonne



© DR

L'inauguration d'un nouvel outil de travail pour l'activité portuaire est toujours un événement important pour en assurer la pérennité et le développement. Cette installation qui vient remplacer un équipement vieillissant, est la garantie pour répondre à une activité croissante, à des exigences de compétitivité, de rapidité, d'efficacité et d'amélioration certaine des conditions de travail. La CAVAC a un rôle important dans l'économie vendéenne et sablaise, cette coopérative compte 115 sites, essentiellement dans notre département, et est détenue par 5000 agriculteurs sociétaires. Elle représente 50% de l'activité de notre port de commerce. Ce groupe a engagé une démarche RSE, pour aussi transformer les contraintes réglementaires et normatives en solutions durables et soucieuses de la préservation de la biodiversité, de l'environnement.

Important dans l'économie vendéenne avec ses 4 ports, il faut souligner le poids de la mer et des activités maritimes dans l'économie de notre pays. La France dispose du deuxième espace maritime mondial. L'économie maritime représente 820 000 emplois et 270 milliards d'euros, nous nous devons en tant que législateurs de donner un cadre et une feuille de route claire, la loi doit prendre en compte les particularités propres à chaque port de même structure.

A l'heure des ordonnances sur le code du travail, pour plus de flexibilité et pour favoriser l'esprit d'entreprendre, pensons l'avenir de la mer et plus généralement des ports de manière différenciée.

Le port du Havre (visité avec la délégation aux entreprises avant l'été) et un port comme celui des Sables d'Olonne ne doivent pas être traités de la même manière.

En présence du Président de l'agglomération Yannick Moreau, du Maire des Sables d'Olonne Didier Gallot, des Conseillers départementaux Florence Pineau et Gérard Faugeron, de la première adjointe aux Sables d'Olonne Brigitte Tesson. Mais aussi des partenaires, des personnels de la CAVAC, des directeurs, Jacques Bourgeois (DG), Christophe Vinet, Olivier Jadeau et Didier Rivalin, Président des usagers du port.

Future commune nouvelle Montaigu-Vendée



© DR

- Éric Hervouet, Maire de Saint-Georges-de-Montaigu
- Daniel Rousseau, Maire de Saint-Hilaire-de-Loulay

La future commune nouvelle Montaigu-Vendée, forte de 20 000 habitants, verra le jour le 1er Janvier 2019.

Lors de ma rencontre avec les élus, nous évoquons le processus d'évolution vers la constitution de cette commune, et revenons sur certains aspects de la loi NOTRE et de ses problématiques d'application.

Les cinq maires se préparent sereinement à cette création.

Si la fusion n'était pas inscrite à leur programme de 2014, après 18 mois d'études et de réflexion, les 127 conseillers ont décidé majoritairement la création de cette commune nouvelle par 113 votes oui.

Souhaitons bon vent à cette entité qui va devenir une ville importante dans le paysage vendéen, et aux élus en charge de conduire ce changement :

- Antoine Chéreau, Maire de Montaigu
- Florent Limouzin, Maire de Boufféré
- Michaël Orioux, Maire de La Guyonnière

Visite DIFAGRI à Saint-Hilaire-de-Loulay

Visite de l'entreprise DIFAGRI, à Saint-Hilaire-de-Loulay, en compagnie de Monsieur le Maire Daniel Rousseau, et de Monsieur Maxime Fruchet, chef de cabinet de l'intercommunalité.

Cette PME familiale est dirigée par Philippe Gauthier, épaulé par son épouse. Elle emploie 28 personnes, dont 14 en production.

Exemple typique de l'entrepreneuriat vendéen où l'humain reste au cœur de la stratégie du chef d'entreprise, pour accompagner son développement.

Spécialisée dans les compléments alimentaires pour animaux d'élevage, elle n'utilise aucun antibiotique, et compte parmi son personnel qualifié des nutritionnistes.

La démarche RSE mise en place balaye beaucoup de domaines, l'éco-pâturage, le tri sélectif, les espaces communs pour la détente et les repas, l'association des salariés pour ouvrir l'entreprise aux clients, comme



© DR

sur l'extérieur.

La traçabilité et la certification sont de réelles préoccupations pour les dirigeants.

Je retrouve dans le domaine du financement de la recherche, la problématique du financement déjà évoquée par les responsables du Groupe ARMOR à La Chevrolière, au cours de mes deux jours d'immersion en entreprise.

Certes des fonds européens existent pour les entreprises françaises, mais les conditions d'accès sont souvent compliquées et il est difficile de s'y retrouver.

Congrès départemental des pompiers à La Garnache



© DR

Ce sont 200 sapeurs-pompiers qui se sont réunis à la Garnache, à l'occasion de leur 67ème Congrès Départemental.

A l'issue de leurs travaux, les 200 congressistes, après une revue par le commandement, ont défilé jusqu'au monument aux morts, où des gerbes ont été déposées par les autorités.

Cette imposante cérémonie s'est déroulée en présence du Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, le commandant Alexis Paquereau, du Colonel Stock, de Monsieur le Préfet de la Vendée, Benoît Brocart, du Président du Conseil Régional des Pays de la Loire, Bruno Retailleau, du Président du Conseil Départemental, Yves Auvinet, du président du SDIS, Serge Rondeau, de Monsieur le Maire, François Petit, de Nadia Rabreau, Conseillère départementale, Sandra Deborde, Conseillère régionale, du Député Philippe Latombe, des Colonels Stock, Gros, Montaletang et Chabot, du Lieutenant-colonel Fleury, du Commandant Réveillère,...

Il est impossible de nommer toutes les personnalités présentes pour saluer les sapeurs-pompiers et leur manifester une nouvelle fois notre reconnaissance pour leur engagement, leur courage et leur dévouement.

Femmes et agriculture



© senat.fr

Nous avons rendez-vous à la maison de l'agriculture à la Roche-sur-Yon avec mon collègue Didier Mandelli pour présenter le rapport : "Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires".

Entourés d'agricultrices, nous sommes revenus sur la méthodologie de nos travaux, avec le colloque le 22 février 2017, les six tables rondes, les nombreuses auditions et les quatre déplacements en région, Vendée, Haute-Garonne, Drôme, et Bretagne.

Ce travail foillé réalisé, nous proposons dans ce rapport, avec nos 4 collègues co-rapporteurs, 40 recommandations concrètes, pour faciliter l'installation, sécuriser les parcours professionnels, consolider le statut, améliorer la couverture sociale, prendre en compte la féminisation de la profession agricole, susciter des vocations, valoriser le travail des agricultrices, encourager l'accès aux responsabilités et l'engagement politique, associatif et syndical.

Ce rapport est le fruit de nos réflexions collectives, et je remercie toutes les agricultrices qui nous ont accueillis lors de nos déplacements et nous ont fait partager leur quotidien, leurs difficultés, leur volonté d'avancer, leur optimisme.

Merci également aux agricultrices qui avaient déjà participé en Vendée et qui étaient présentes encore lors de la présentation de ce rapport ; Sylvie Douillard, Severine Pubert, Agnès Porcher, Isabelle Vincent et Edwige Gerbaud.

[LIRE LA SUITE](#)

Double inauguration aux Châtelliers-Châteaumur



© DR

Très belle cérémonie que cette inauguration officielle, qui consacre la réalisation d'un projet d'envergure l'espace Castel'Avenir, intègre une cantine scolaire, périscolaire et une bibliothèque mutualisée.

C'est un beau projet implanté sur cette commune déléguée des Châtelliers-Châteaumur, partie intégrante et combien vivante de la commune nouvelle Sèvremont, auquel je suis heureuse d'avoir pu contribuer grâce à la réserve parlementaire.

Cette réserve parlementaire est désormais supprimée par la loi. Evidemment oui à la moralisation de la vie publique mais attention à ne pas accentuer le fossé entre l'urbain et le rural, cette suppression doit être compensée par de nouveaux modes de financements classiques.

Cette inauguration est l'exemple typique de mutualisation et illustre la bonne gestion des élus de terrain, puisque sur ce même site se retrouvent école privée, école publique, restauration scolaire et

bibliothèque. Et dans un futur proche s'intégrera une réalisation destinée aux aînés. Ainsi sera favorisé le vivre ensemble intergénérationnel.

Merci Monsieur le Maire Francis Tétaud pour votre accueil chaleureux.

De nombreux élus présents Yves Auvinet, Bruno Retailleau, Martine Leguille-Balloy, Bérangère Soulard, Hervé Robineau, Bernard Martineau, Antoine Heriteau, Yves-Marie Mousset, les représentants de la CAF, la MSA, le directeur diocésain Christophe Geffard, sans oublier l'équipe pédagogique.

Félicitations aux élus qui ont porté ce beau projet et aux architectes pour la bonne intégration dans le site.

Prise de commandement CS de Fontenay-le-Comte



© DR

Le Colonel Stock, directeur du corps départemental des sapeurs-pompiers officialisait la prise de commandement du groupement territorial de Fontenay-le-Comte par le Lieutenant-Colonel Christophe Lalo, et la passation de commandement du centre de secours entre le Capitaine Cyril Papin et le Commandant Yannick Le Bras.

Ce fut l'occasion de rappeler, au cours de cette émouvante cérémonie, les valeurs de courage et de dévouement des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, d'insister sur leur investissement afin d'assurer la protection des personnes et des biens.

Les collectivités, les entreprises ont la possibilité de contractualiser avec le SDIS pour favoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. C'était le sens de mon intervention au Sénat, il y a 3 ans déjà, en y relayant la proposition du Colonel Montaletang.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles : Anne Marie Coulon, Présidente de l'association des maires, les Conseillers départementaux François Bon, Marie-Jo Chatevaire, Arnaud Charpentier, Valentin Josse, Catherine Poupet, le Président de Trivalis, Hervé Robineau, les Députés Pierre Henriot et Patricia Gallerneau, les Maires Michel Héraud, Joël Giraud, Nicolas Maupetit, le Président du SDIS, Serge Rondeau, le Sous-Préfet Sébastien Abdul, et bien évidemment Monsieur le Maire Jean-Michel Lalère, ainsi que son adjoint Ludovic Hocbon.

Le Poiré-sur-Velluire



© DR

Direction vers la Commune du Poiré-sur-Velluire, où le projet de commune nouvelle séduit les élus, Monsieur le Maire Alain Remaud et ses adjoints, Philippe Lecointe, et Frédéric Thenaisie, sans être encore une réalité.

En revanche la rénovation du centre bourg est bien une réalité désormais, au cœur de ce joyau qu'est la réserve naturelle régionale. Une autre particularité sympathique est le pré communal, propriété de la commune depuis 1791, ouvert traditionnellement au printemps pour le pâturage des animaux.

Merci pour l'accueil chaleureux !

Auchay-sur-Vendée



© DR

Rencontre des élus de la commune nouvelle Auchay-sur-Vendée qui s'est constituée au 1er janvier 2017.

Au cours de nos échanges, Monsieur le Maire Joël Giraud et Monsieur le Maire délégué Michel Héraud, évoquent la constitution de cette commune nouvelle qui s'est imposée naturellement aux élus et se vit au quotidien sans difficultés.

La visite de la commune, dotée d'un riche patrimoine naturel, est l'occasion d'évoquer les projets en cours, dont un pont qui viendrait compléter les ouvrages existants.

Parmi les sujets de préoccupations des élus, les contrats aidés, l'agriculture bio, l'éolien, s'invitent dans la conversation.

Un grand merci aux élus pour leur disponibilité !

Notre-Dame-de-Riez : sport et bénévolat



© DR

A l'invitation de Monsieur Hervé Bessonnet, Maire et en présence de nombreux élus, Noël Faucher Conseiller départemental, Isabelle Duranteau Conseillère départementale et du Président de l'ASR, nous participons à l'inauguration du stade de football qui portera le nom <>.

A travers ce témoignage simple et sincère, l'ensemble des acteurs communaux a souhaité rendre hommage à un homme qui a marqué la commune par son travail dans l'ombre, au service des autres, sans recherche de distinctions ni d'honneurs.

Le stade portera son nom, il continuera ainsi de veiller sur les destinées sportives et associatives de la commune, sur les jeunes qui le fréquenteront.

François Praud fait partie de cette cohorte de bénévoles si nombreux en Vendée où cette culture est très forte dans tous les milieux, et qui par leur engagement désintéressé assurent un encadrement pour la jeunesse, pour les personnes âgées, et aussi pour les personnes en difficultés.

Sans eux pas de manifestations, pas de foires, pas de spectacles. Cette inauguration est un geste de reconnaissance et une manière de dire merci à toutes ces femmes et ces hommes engagés.

Saint-Hilaire-de-Loulay a son collège

Inauguration à Saint-Hilaire-de-Loulay du 34ème collège en Vendée qui a accueilli dès cette rentrée 2017, 490 élèves encadrés par une équipe pédagogique de 23 professeurs titulaires.

Le collège porte le nom de l'écrivain Michel Ragon, grand auteur prolifique et dont certains ouvrages sont marqués du sceau de son enfance en Vendée, entre autres Les livres de ma terre, 5 romans du cycle



© DR

vendéen. Trop âgé pour faire le déplacement, c'est par 300 personnes présentes que son message fût écouté avec émotion. Parmi celles-ci Yves Auvinet, Président du département, les Conseillers départementaux Laurent Boudelier, Cécile Barreau, Isabelle Rivière, Wilfrid Montassier et Alain Leboeuf, William Marois, Recteur de l'Académie de Nantes, Anne-Marie Bazzo, Directrice académique des services de l'Éducation Nationale en Vendée, Vincent Mathieu, Principal du collège, Bruno Retailleau, Président de la Région des Pays de la Loire et Antoine Chéreau, Président de la communauté de communes Montaigu-Rocheservière, Daniel Rousseau, Maire de Saint-Hilaire-de-Loulay, et beaucoup d'autres élus. Cette belle réalisation au service de nos jeunes a été conduite par le cabinet d'Architecte TETRAC que nous connaissons au Château d'Olonne pour la construction de la salle omnisport Pierre de Coubertin.

Visite SMTC à Boufféré



© DR

Bel exemple du dynamisme de nos entreprises vendéennes démontré par la Société SMTC que nous avons visitée avec mon collègue Didier Mandelli. Cette visite était initiée à la suite de la journée du Salon aéronautique du Bourget de la commission sénatoriale du développement durable présidée par Hervé Maurey. Implantée à Boufféré, cette entreprise spécialisée dans la production de panneaux composites et de panneaux sandwichs destinés aux équipementiers et constructeurs pour les marchés du transport, emploie entre 150 et 170 personnes sur son site de production. Elle affiche un chiffre d'affaires de 23 millions d'euros avec un taux de croissance annuel de 10%, et consacre un budget de 3% dans la recherche et le développement. Ces efforts sont récompensés par un carnet de commandes qui assure une activité sur 3 ans, ce que nombre d'entreprises souhaiteraient. Après un remaniement de son actionnariat, elle s'apprête à pénétrer le marché aéronautique et compte déjà parmi ses clients des firmes internationales renommées telles que Dassault Aerospace, et dans le rail Alstom, le canadien Bombardier et Siemens, pour n'en citer que quelques-unes. Reçus par le dirigeant Christophe Rémy et le directeur commercial Laurent Dubois, nous avons évoqué les difficultés rencontrées pour recruter du personnel qualifié, et le crédit d'impôt pour la recherche et le développement à l'international pour cette entreprise qui réalise déjà 45% de son chiffre d'affaires à l'export. De telles visites sont utiles, voire indispensables, pour nourrir la réflexion des parlementaires et particulièrement pour moi qui appartiens à la délégation aux entreprises du Sénat.

Inauguration à Jard-sur-Mer



© DR

Tout projet qui contribue à créer du lien entre les citoyens est positif par nature en ces temps où l'individualisme prédomine. C'est pourquoi c'est avec plaisir que j'ai apporté ma pierre à l'édifice et que je m'associe à l'inauguration du complexe sportif Madoreau à Jard-sur-Mer. Belle réalisation avec le cabinet d'architectes AADP, de Thierry Duranteau. Réalisation possible grâce à l'aide de la région et de ma réserve parlementaire, réserve supprimée dans le cadre de la loi sur la moralisation de la vie publique. Alors oui à la moralisation mais attention les collectivités ont eu à subir des coupes drastiques avec la baisse des dotations ces dernières années. On ne peut leur transférer toujours plus de compétences ou leur demander des services toujours plus nombreux et dans le même temps supprimer les budgets. Cette manifestation s'est déroulée, en présence de Madame le Maire Mireille Gréau, du Conseiller régional Maxence de Rugby, des Maires Françoise Fontenaille et Marc Bouillaud, de nombreux élus et représentants associatifs dont le président du club de foot Alain Rambaud. Bravo aux élus de Jard-sur-Mer pour leur persévérance car ce projet n'est pas nouveau.

20 ans association musée du Sable



© museedusable.com

L'association du musée du Sable a 20 ans, joyeux anniversaire, et félicitations à son président Jean-Claude Daniel et son équipe pour la persévérance, dont ils ont fait preuve dans la conduite du projet Planète Sable. Nous sommes réunis sur le terrain mis à la disposition de l'Association par la Ville des Sables d'Olonne et sur lequel devrait se concrétiser le projet, par la construction du Musée dans les quelques années qui viennent. N'entendez pas par Musée quelque-chose de figé, poussiéreux, avec des fioles de sable en provenance de tous les pays docement placées sur des étagères, ainsi que le souligne Louis Guédon avec humour. Il s'agit d'un projet du plus haut intérêt scientifique, pédagogique, interactif, auquel de nombreux scientifiques apportent leur soutien comme la Fondation Sylvain Augier qui draine de nombreux industriels fortement intéressés. Cet équipement s'intégrera parfaitement dans les structures consacrées au domaine maritime, une des bases essentielles de l'économie de notre territoire. Toutes les personnes présentes ce soir autour des adhérents de l'association, Chantal Merel pour la ville du Château d'Olonne, Brigitte Tesson, Louis Guédon, Nathalie Bohain, Gérard Mercier et de nombreux partenaires, souhaitent se retrouver ici même le plus tôt possible pour la pose de la 1ère pierre mais surtout pour l'inauguration. L'intérêt des industriels était marqué par la présence de Mr Lecomte, Président de l'UNICEM Pays de Loire (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux). Egalement parmi les personnalités notons la présence remarquée d'Etienne Guyon, physicien renommé,

ancien directeur de l'Ecole Normale Supérieure et du Palais de la Découverte à Paris, soutien de la première heure.

Au cours du moment de convivialité deux parenthèses appréciées, une belle évocation par Etienne Guyon de son ami le regretté Prix Nobel de Physique Gilles de Gennes et une démonstration, par Jack Guichard scientifique également ancien directeur du Palais de la Découverte, d'application ludique des lois de la pression atmosphérique.

Encore bravo à l'association et son conseil d'administration, et aux nombreux soutiens présents à cette manifestation.

Opération sentinelle aux Sables d'Olonne



© DR

Accompagnée par Monsieur le Sous-Préfet Jacky Hautier, nous sommes allés à la rencontre des militaires de l'opération sentinelle en patrouille sur le remblai des Sables d'Olonne.

Echanges riches avec ces hommes qui assurent tout l'été la sécurité dans notre station balnéaire, mais aussi avec les forces de police en charge au quotidien de la protection des citoyens sur notre territoire.

J'ai trouvé des hommes et des femmes passionnés par leur métier et engagés au service des autres.

Des polémiques s'élèvent ici ou là sur le bien-fondé du dispositif Sentinelle, le Ministre de l'Intérieur envisage d'ailleurs une redéfinition pour le rendre plus mobile.

Tout peut être amélioré au bénéfice de notre sécurité. Si les militaires de l'opération sentinelle ont par leur présence un effet dissuasif, avec parfois malheureusement un effet catalyseur à leur détriment, leur visibilité a également pour résultat de maintenir notre vigilance, et ceci a son importance dans notre comportement face aux menaces

aveugles du terrorisme.

Manifestation avec les éleveurs à Puyravault



© DR

Une nouvelle fois, je suis avec d'autres élus aux côtés des éleveurs du Marais Poitevin pour protester avec eux contre le non-respect des engagements de l'Etat.

Dans le cadre des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), des aides compensatoires doivent être versées aux éleveurs propriétaires de prairies humides.

Les éleveurs des 9 communes vendéennes gérant des marais communaux en pâturage collectif ne perçoivent plus les aides versées par l'Europe (ou ne les reçoivent que partiellement), et provisionnées au budget de l'Etat, qui leur sont dues. Les fonds sont là mais la gestion

administrative est défaillante.

Les éleveurs sont excédés et ne peuvent plus attendre. Sans eux les prairies risquent l'abandon, ou une gestion intensive qui engendrera une destruction de la faune et de la flore, donc préjudiciable à l'environnement.

Encore un aspect non pris en compte de la situation générale de notre agriculture, il faut cesser de mettre les gens en désespérance.

«La mort est dans le pré» était leur slogan !

Les foires de l'été



© DR

Notre territoire vendéen est riche en manifestations populaires. La période estivale permet d'associer à la population locale de nombreux estivants qui ont ainsi l'occasion de connaître les multiples facettes de notre patrimoine culturel et immatériel, et principalement les foires dont l'attractivité est renommée au-delà de nos frontières départementales.

Les vendéens sont fiers de poursuivre ces traditions. J'ai été très heureuse de participer et de saluer de nombreux élus qui viennent encourager les organisateurs et les bénévoles dont le dévouement permet la réussite de ces manifestations.

C'était le cas le 16 juillet à Givrand pour la 30ème édition de la fête du mouton, où était mise en valeur la production locale, labellisée label rouge. L'artisanat était à l'honneur.

Suivie quelques jours plus tard par l'inauguration de la Foire à l'ancienne de Challans, qui pendant 4 jeudis fait vivre la ville au rythme

du début du XXème siècle. Les tenues d'autrefois trouvent belle allure sur les habitants d'aujourd'hui. Ce sont des milliers de visiteurs qui se pressent pour découvrir ou redécouvrir la vie d'antan, nos coutumes, nos métiers, dans une atmosphère conviviale.

Pour finir cette saison estivale, inauguration de la Foire des Minées à caractère industriel, commercial et agricole, qui traduit bien l'ancrage challandais dans l'économie de la région. Là aussi plus de 370 exposants, des dizaines de milliers de visiteurs animent cette foire dont l'origine a plusieurs siècles, et qui doit son nom à la mesure agraire «le minage», base d'imposition du grain vendu au marché. Le Comité d'organisation reçoit chaque année un invité d'honneur, cette année c'était l'Irlande dont la musique et les danses ont leurs spectateurs présents.

Le panorama serait incomplet sans citer la 33ème fête de l'agriculture qui s'est déroulée en août sur la commune de Sainte-Cécile. Je regrette de n'avoir pu y participer, je félicite les Jeunes Agriculteurs et tous les bénévoles, qui espérant 40000 visiteurs, ont vu ce chiffre atteindre les 70000 visiteurs. Quel meilleur baromètre de réussite !

Je retire de toutes ces manifestations le sentiment d'une Vendée vivante, active, bien ancrée dans ses valeurs et résolument tournée vers l'avenir.

Les fêtes et foires traditionnelles de l'été sont nombreuses du nord au sud, de l'est à l'ouest de la Vendée, impossible hélas de les honorer toutes.

AGENDA

Session ordinaire 2017-2018



© libre de droit

Du 5 octobre au 12 décembre 2017 :

- . 5 octobre - désignation comme membre de la **commission de la culture**
- . 26 octobre - élection à la **présidence** de la **délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances** entre les **hommes** et les **femmes**
- . 31 octobre - **Adoption** de la **proposition de loi** tendant à soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans leur missions d'accueil des **gens du voyage**
- . 8 novembre - réception au Sénat de **Mme Marie-Pierre Rixain, Présidente de la délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale**
- . 15 novembre - rencontre avec **Mme Bousquet, Présidente** du Haut Conseil à l'Egalité entre les Hommes et les Femmes
- . 16 novembre - intervention en **séance plénière** au **HCE**
- . 23 novembre - audition de **Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat** chargée de l'Egalité des femmes et des hommes auprès du Premier Ministre
- . 5 décembre - **question orale** sur le **gel des contrats aidés** posée à Mme Muriel Pénicaud, Ministre du travail
- . 5 décembre - **audience de Gérard Larcher**, Président du Sénat
- . 21 novembre - **scrutin public solennel** sur le projet de loi de **financement** de la **Sécurité Sociale** pour 2018
- . 28 novembre - **scrutin public ordinaire** de droit sur la 1^{ère} partie du projet de **loi de finances** pour 2018
- . 12 décembre - **scrutin public** à la **tribune** de droit sur l'**ensemble** du projet de **loi de finances** pour 2018

LIRE LA SUITE

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez mon actualité sur les réseaux sociaux



Facebook : www.facebook.com/annick.billon.7

Twitter : @AnnickBillon

© libre de droit

CONTACT

Au Sénat

Andréa Migliore

Tel : 01 42 34 29 11

E-mail : a.billon@senat.fr

Permanence parlementaire

Résidence Clemenceau

125 boulevard Aristide Briand

85000 La Roche-sur-Yon

Tel : 02 51 36 16 99

Christa BLAIN

Tel : 06 31 74 05 61

Yves HUET

Tel : 06 37 80 42 95

Facebook : facebook.com/annick.billon.7

Site : annickbillon.fr

Twitter : @AnnickBillon

www.udi-uc-senat.fr

